

Mairie de



MESLAND
41150

☎ : 02 54 70 28 14
Mairie-mesland@wanadoo.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2025

Présents (9) : Mesdames, BECKER Corinne, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absent excusé avec pouvoir (1) : Madame PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Madame BECKER Corinne,

Absents excusés (4) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Madame DELATTAIGNANT Marion, Monsieur GIRARDI Patrick, Monsieur GUERIN Pierre-Alain.

Absents (1) : Monsieur HELTZLE Jérôme.

Cédric ODONNAT est désigné secrétaire de séance.

SÉANCE

N° de Délibération	Objet	DECISION DU CONSEIL
01/2025	Médiation préalable obligatoire – renouvellement adhésion CGD41	Adopté à l'unanimité
02/2025	Voirie – avenant à la convention de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires	Adopté à l'unanimité
03/2025	Achat de matériel cuisine et bar pour le Bar restaurant le Saint Vincent- validation des devis	Adopté à l'unanimité
04/2025	Crédits d'investissement anticipés 2025	Adopté à l'unanimité
05/2025	Solidarité avec la population de MAYOTTE suite au passage de la tempête CHIDO	Adopté à l'unanimité

06/2025	Renouvellement adhésion association des croqueurs de pommes + achat arbres fruitiers	Adopté à l'unanimité
07/2025	Convention de mise à disposition de service ou partie de services technique municipaux pour l'exercice de compétences communautaires – voirie et eaux pluviales	Adopté à l'unanimité
08/2025	Subvention école de Monteaux – Projet les p'tites randos	Adopté à l'unanimité